

A nos membres

Trois semaines après la **votation populaire du 17 mai** sur l'article constitutionnel «Pour la prise en compte des médecines complémentaires» dont le résultat était attendu avec impatience, nous avons pu en annoncer le succès complet lors de notre assemblée générale. Le **procès-verbal de cette assemblée** vous est remis en annexe. Il y est relaté que cet événement a été remarqué et salué au-delà des frontières de notre pays car il représente une première mondiale. Ce résultat n'aurait pu être atteint sans les **efforts infatigables et prévoyants de notre association** depuis plus de vingt ans. Et sans **votre fidèle soutien** – en particulier depuis le lancement de l'initiative –, cela n'aurait pas été possible. Ceci, chers membres, nous emplit de **reconnaissance à votre égard** et nous permet d'envisager l'avenir avec confiance.

Une majorité claire approuve la médecine complémentaire

La formation, en 1987, d'un réseau au sein du mouvement de la médecine complémentaire en Suisse, «ffg – forum pour une médecine intégrale», et les **actions de plus en plus nombreuses** sur le plan politique ont permis d'acquiescer en mai de cette année une victoire unique et presque inespérée. Le **contre-projet** du parlement à notre initiative a été **accepté clairement** par une majorité de deux tiers des voix et par tous les cantons. C'est **dans tous les cantons romands** que l'acceptation a été la plus marquée: **entre 70 et 80% des voix!** Par conséquent, la prise en compte des médecines complémentaires, sur le plan fédéral et cantonal, est **ancrée dans la Constitution fédérale**. Il faut remarquer que c'est un résultat plus que positif, puisque la population suisse a prononcé un verdict sans équivoque alors que sur le plan de la politique de la santé régnait une **situation plus que défavorable**, des augmentations massives des primes d'assurance maladie en 2010 étant déjà annoncées.

C'est bien la preuve que la population fait **confiance aux méthodes de médecine complémentaire** et que ses opposants n'ont pas la tâche facile. C'est la raison pour laquelle ces derniers ne sont que rarement apparus en public pendant la campagne pour les votations ou alors contre argent sonnante. Malheureusement, il faut encore toujours s'attendre à une **résistance acharnée**, avant tout, de la part des

En annexe vous trouverez

- *le procès-verbal de l'assemblée générale du 6 juin 2009*
- *une carte pour faire connaître le site www.mourir.ch*
- *le prospectus de notre association*
- *une carte de signature en faveur de l'initiative populaire fédérale «Protection contre le tabagisme passif»*
- *la nouvelle brochure «L'entretien thérapeutique chez le médecin de famille»*

Commandez plus simplement par Internet

Depuis fin août, nous avons installé un shop sur notre site Internet où vous pouvez commander notre assortiment de livres et brochures et nos «Dispositions de fin de vie avec procuration». Nous espérons que vos commandes en seront ainsi facilitées.

www.anthrosana.ch

Qui paie, commande?

Qui doit déterminer quelles prestations doivent ou ne doivent pas être prises en charge par les caisses-maladie? En fait, ceux qui paient les primes d'assurance maladie. Au moins devraient-ils avoir leur mot à dire sur la manière de les dépenser.

Reinhard Saller, professeur de médecine naturelle à l'Université de Zurich, dans le magazine UNIMAGAZIN de mai 2009

Le ministre de la Santé démissionnaire Pascal Couchepin estime à CHF 130 millions le coût de la campagne de vaccination contre le virus A de la grippe porcine (H1N1). Selon Couchepin, cette estimation repose sur l'hypothèse qu'environ la moitié de la population suisse voudra se faire vacciner et qu'il faut deux vaccinations pour une protection efficace. Ces frais sont financés par la Confédération, les cantons et les assurances. Les 130 millions estimés correspondent à 0,6% du montant total de CHF 22 milliards des dépenses pour la santé.

NZZ Online du 22.9.2009

On supprimera l'âme à l'aide d'un remède. Sur la base d'une «saine manière de concevoir les choses», on trouvera un vaccin qui, si possible dans la prime jeunesse, si possible tout de suite après la naissance, aura de tels effets sur l'organisme humain que ce corps humain ne pourra plus permettre de penser qu'il existe une âme, qu'il existe un esprit.

Rudolf Steiner, 7.1.1917 (GA 177)

éléments conservateurs du milieu médical académique. Et pourtant, c'est justement dans les universités qu'une rapide ouverture serait importante afin que la médecine complémentaire soit équitablement **intégrée dans les études de médecine** et, en conséquence, de plus en plus présente dans les cabinets médicaux. Cela irait dans le sens d'un traitement intégratif ou global, comme le souhaite, depuis longtemps, la majorité de la population. La doctoresse Danielle Lemann, médecin anthroposophe à Langnau i.E. et Conseillère d'Etat veut déposer au gouvernement bernois une motion dans ce sens. Cette dernière devrait aussi promouvoir l'intégration de la médecine complémentaire dans les **projets de recherche nationaux**, une urgente nécessité, afin que notre médecine ne doive plus souffrir des reproches déloyaux de manquer de scientificité sans recevoir les moyens d'entreprendre des recherches.

Une mise en application qui doit se faire à brève échéance

Toutes les revendications politiques qui ont été formulées lors des délibérations sur l'article constitutionnel au Parlement et inscrites dans les procès-verbaux ont été réparties en **cinq grands domaines**. Elles ne pourront être mises en application sans qu'il y ait de constantes pressions. Cela ne sera pratiquement pas possible sans un **lobbying professionnel** qui demandera l'investissement de moyens adéquats durant les années à venir. Il est heureux que peu après la votation populaire, un bon nombre de Conseillers nationaux et aux Etats se soient retrouvés en un **groupe parlementaire pour la médecine complémentaire** qui comprend des représentants de toutes les régions linguistiques et de presque tous les partis. Ce groupe a pratiquement tout de suite préparé **plusieurs motions** dont six ont déjà été déposées. Ils ont également élaboré un **catalogue de mesures** qu'une délégation discutera bientôt avec le nouveau Chef du Département de l'intérieur, le **Conseiller fédéral Didier Burkhalter**.

Indépendamment de cela, après le signal très clair du 17 mai, une **évolution positive** se remarque déjà dans différents secteurs. L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) se repenche de manière positive sur la question de la reconnaissance des **professions thérapeutiques alternatives et complémentaires** avec examen spécifique; cette reconnaissance avait déjà été préparée depuis longtemps mais, en 2005, le Conseiller fédéral Couchepin avait bloqué les travaux d'une manière peu élégante. Egalement à l'Institut suisse des produits thérapeutiques «Swissmedic» une détente se fait sentir à propos des obstacles insensés établis durant ces dernières années à l'**enregistrement des remèdes de la médecine complémentaire**. Dans le cadre de la procédure de consultation en cours sur la révision de la loi sur les produits thérapeutiques, des **allègements effectifs** sont prévus pour faciliter la **procédure d'admission simple**.

Organisation faïtière de la médecine complémentaire

Fin octobre, le «ffg – forum pour une médecine intégrale» que notre association **anthrosana** a dirigé pendant 14 années et à la fondation duquel elle a collaboré a été renommé en organisation faïtière de la médecine complémentaire et a reçu de nouvelles structures à la suite d'une révision des statuts. Ce **réseau qui a connu des succès en politique** avec le référendum contre la nouvelle loi sur l'assurance maladie et l'initiative populaire «Oui aux médecines complémentaires» comprenait des organisations de médecins, de droguistes, de fabricants, de patients et des associations de santé ainsi que des cliniques et hôpitaux s'est vu augmenté de nouvelles organisations faïtières de thérapeutes en thérapies alternatives et complémentaires et compte

maintenant **vingt membres**. Le comité qui s'est sensiblement agrandi comprend maintenant aussi la Conseillère nationale, **Edith Graf-Litscher**, qui s'engage depuis longtemps pour nos buts et le Conseiller aux Etats, **Rolf Büttiker**, qui avait déposé au Parlement le contre-projet accepté par le peuple.

Des conditions favorables sont donc créées pour maintenir la **pression politique** au niveau du Parlement, des gouvernements et des autorités en vue d'accompagner activement la **mise en application du nouvel article constitutionnel**. Une situation décisive se présentera déjà l'an prochain: au printemps, les membres de l'Union des sociétés suisses de médecine complémentaire veulent présenter à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) de **nouvelles requêtes**, accompagnées des études exigées sur l'efficacité, l'opportunité et l'économocité. C'est encore toujours le Département fédéral de l'intérieur (DFI) qui, sur recommandation de la Commission fédérale des prestations générales et des principes (CFPP), décide de **l'intégration définitive dans l'assurance maladie obligatoire** selon la LAMal.

Le successeur de Pascal Couchepin est Didier Burkhalter

Quelques semaines seulement après la votation sur l'article constitutionnel, le Conseiller fédéral **Pascal Couchepin**, après onze années passées au gouvernement, a **donné sa démission**, ce que beaucoup attendaient depuis longtemps. En 2004, le Valaisan, peu apprécié et connu pour son style autoritariste, avait repris le **Département fédéral de l'intérieur** en succédant à Ruth Dreifuss. Tout de suite après que les compétences en matière d'assurance maladie aient passé à l'Office fédéral de la santé publique, le nouveau ministre de la Santé, avec le soutien du Directeur de l'OFSP, le professeur Thomas Zeltner, a engagé un **combat sournois contre la médecine complémentaire**. Des méthodes indignes de notre démocratie – selon une expertise de la Commission de gestion du parlement – ont été taxées de «méthodes à la Kremlin» et blâmées en conséquence même par des parlementaires bourgeois. Juste avant la votation sur l'article constitutionnel, la télévision suisse italienne a diffusé le documentaire «Six millions pour une légende» qui relate les **incidents en relation avec l'étude du PEK** (programme d'évaluation de médecine complémentaire); la télévision romande en a passé une version réduite. Curieusement, en suisse allemande, le film n'a pas été montré, et ceci malgré des tentatives réitérées d'en obtenir la diffusion!

Il est encore très difficile d'évaluer les conséquences du changement survenu au Département qui passe de Pascal Couchepin à **Didier Burkhalter**. La possibilité de prendre un **nouveau départ** existe; celle-ci sera, espérons-le, renforcée l'an prochain puisque le professeur Zeltner sera remplacé au poste de directeur de l'OFSP par le Valaisan **Pascal Strupler**, juriste et actuellement secrétaire général du DFI. L'attitude face à nos buts des deux nouveaux responsables est évidemment décisive, mais elle reste encore une inconnue. Il faut savoir que le **Conseiller fédéral Burkhalter** était membre du Comité neuchâtelois **en faveur de l'article constitutionnel**, alors qu'il s'était prononcé **contre l'initiative**, dite plus large, avant les élections parlementaires en 2007. Des pressions sur le plan politique et un intense travail d'information continueront d'être nécessaires si nous voulons **atteindre nos buts**. Cependant le nouveau Ministre de la Santé devra résoudre **des problèmes encore plus grands**, ceux qui lui ont été légués par son prédécesseur, à savoir: la maîtrise de la continuelle et massive augmentation des coûts de la santé et des primes.

On attend plus de cœur à l'ouvrage

Lors de sa dernière entrée en scène au Conseil des Etats, le Conseiller fédéral démissionnaire, Pascal Couchepin, a, une fois de plus, dû encaisser des critiques. On lui a reproché, et ce de différents côtés, que rien ne s'était passé depuis la votation sur les médecines complémentaires.

Au cours du débat, Couchepin s'est montré inflexible et son successeur s'est vu donner des recommandations. Les méthodes de la médecine complémentaire doivent être efficaces, adéquates et économiques. Il faut que la preuve en soit fournie si elles doivent être intégrées dans l'assurance de base.

Avant sa réplique à l'interpellation de Rolf Büttiker, sur la mis en application de l'article constitutionnel sur la médecine complémentaire, Couchepin avait reconnu, à la Chambre basse, qu'il avait suivi un traitement homéopathique. La confiance en l'efficacité est là, mais les preuves manquent...

Couchepin a déclaré que c'était à son successeur de continuer le débat. Mais qu'il lui conseillait d'être prudent et de ne pas simplement accéder aux exigences formulées.

Büttiker s'était plaint que depuis le Oui du peuple aux médecines complémentaires, rien ne s'était passé. Le Conseil fédéral se maintenait en léthargie et continuait comme si la votation populaire n'avait pas eu lieu. Il attendait un peu plus de cœur à l'ouvrage de la part du nouveau Ministre de la santé.

NZZ Online du 22.9.2009

Brochure «Conscience et Santé» N° 766

L'entretien thérapeutique chez le médecin de famille

Exercices psychologiques pour fortifier la santé

De nombreux patients demandent des conseils de vie à leur médecin de famille. Souvent ils craignent d'être submergés par les sentiments que suscite la vie quotidienne: angoisse, insatisfaction, déception, révolte ou résignation.

En situation thérapeutique, l'objectif primordial est de trouver un chemin pour fortifier le Je du patient. La poésie en est le moyen privilégié car elle est thérapeutique en soi. La parole entretient un lien particulier avec le Je de l'être humain car elle a le pouvoir de le fortifier à partir d'une sphère qui dépasse ses limites.

Le docteur Friedwart Husemann, se fondant sur sa longue expérience de praticien, nous fait découvrir de nombreux exemples qu'il complète d'exercices psychologiques qui ont le pouvoir de fortifier la santé et de soutenir notre équilibre, des éléments qu'on ne peut négliger sans dommage à l'époque intéressante certes, mais aussi éprouvante que nous vivons.



Postplatz 5
Case postale 128
4144 Arlesheim
Tél. 061 701 15 14
Fax 061 701 15 03
info@anthrosana.ch
www.anthrosana.ch

Un site Internet sur le thème de la mort: www.mourir.ch

La version du site en langue allemande a été traduite et adaptée pour les visiteurs francophones. Ce site Internet est né en 2007 dans le cadre d'un groupe de travail créé par **anthrosana**. Elle permet d'approfondir **le sujet de la mort** selon le point de vue de l'anthroposophie. Son but est de sensibiliser le grand public au thème de la mort, de le guider pour y trouver un sens mais aussi d'offrir une aide pratique et concrète. Ci-joint, vous trouverez une carte qui permet de faire connaître cette offre plus largement. Sur demande, nous vous faisons parvenir des cartes supplémentaires, même en grand nombre.

Initiative populaire «Protection contre le tabagisme passif»

Afin d'obtenir qu'une seule et même réglementation pour la protection contre le tabagisme soit valable dans toute la Suisse, une forte alliance d'environ **cinquante organisations** – à laquelle s'est également jointe **anthrosana** – a lancé une initiative populaire fédérale en mai de cette année. Le résultat des votations sur cette question dans quinze cantons confirme que des restaurants sans fumée sont un besoin pour les consommateurs et le personnel. La nouvelle réglementation fédérale qui doit vraisemblablement entrer en vigueur l'année prochaine **ne protège pas assez les personnes exposées** aux effets pathogènes de la fumée. Nous vous prions donc de bien vouloir signer la carte ci-jointe et de l'envoyer à l'adresse indiquée. Des cartes supplémentaires peuvent être commandées sur www.sansfume-oui.ch.

Initiative populaire fédérale «Oui à la médecine de famille»

Afin qu'à l'avenir tous les patients et toutes les patientes aient encore un médecin de famille, une initiative populaire a été lancée début octobre. La nouvelle Association des médecins de famille et de l'enfance Suisse veut **promouvoir et consolider la médecine de famille** à long terme. Il ressort des études de l'université de Bâle concernant les objectifs professionnels que seulement 10% des étudiant(e)s en médecine ont l'intention de devenir médecin de famille. La Suisse risque d'aller vers un manque massif de médecins de famille. Nous vous prions de soutenir également cette initiative. Vous trouverez des **feuilles de récolte de signatures** chez votre médecin de famille; elles peuvent également être commandées sur www.oamf.ch.

La situation de crise sociale et économique que d'aucuns attribuent aux seules conséquences de l'extrême cupidité de quelques personnages du monde de la haute finance est avant tout une **crise de sens** qui pèse de tout son poids **sur la psyché d'innombrables personnes** dans le monde entier. C'est en pensant aussi à ce contexte difficile que nous vous recommandons la lecture de la nouvelle brochure «L'entretien thérapeutique chez le médecin de famille» que nous avons le plaisir de vous remettre. Le **docteur Friedwart Husemann** s'appuyant sur sa longue expérience de praticien décrit de manière simple et très compréhensible les différents exercices qu'il propose à ses patients pour leur permettre de **fortifier leur santé** ou les aider à surmonter une situation difficile.

En souhaitant que dans la grisaille et le froid de l'hiver la lumière ne cesse de briller dans nos cœurs, nous vous adressons nos cordiales salutations.

Michael Werner, président

Herbert Holliger, responsable de gestion